MAIRIE DE SAINT-ELOI

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze le trente avril à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SELIGNAN Jacqueline, Maire.

Tous les membres présents.

Date de la convocation: 23 avril 2015.

AMENAGEMENT ENTREE NORD DU CENTRE BOURG

Compte-rendu est donné de la réunion de concertation avec les riverains du 29 avril. L'avant projet sommaire a été présenté. Les observations ont fait l'objet d'un compte-rendu transmis aux intéressés ainsi qu'au cabinet d'études Infratech pour la mise au point du projet définitif.

Les questions suivantes ont été traitées : cheminement piéton, évacuation des eaux pluviales, caractéristiques de la voie publique, fonctionnalité et traitement des accès, enfouissement des réseaux secs et éclairage public, stationnement et calendrier des travaux.

La canalisation d'eau potable sera remplacée préalablement aux travaux d'aménagement. Cette canalisation, dont la maîtrise d'ouvrage relève du Syndicat des Eaux, sera poursuivie sous accotement de la voie publique afin d'alimenter les hameaux des Martins, Faramande et Antinets. Ainsi, son parcours se fera entièrement sur le domaine public. L'ancien réseau sur le domaine privé sera court-circuité. Le commencement des travaux est prévu à la mi-septembre.

AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Rappel : l'entreprise Paradis Vert a été retenue pour les travaux d'aménagement pour un montant de 8 781,72 € HT et l'entreprise Granimond pour la fourniture et la pose de 9 cavurnes et d'une colonne du souvenir pour 4 544,40 € TTC.

Les travaux sont prévus en septembre.

Une réunion de coordination s'est déroulée le 23 avril avec les deux entreprises pour mise au point des travaux.

Le conseil municipal décide que l'alignement des cavurnes ne nécessite pas de bordures béton, la délimitation de la pelouse s'avérant suffisante. Les couvercles des cavurnes sont en pierre de type comblanchien de la même couleur que les pierres de la chapelle. Des gravillons gris entoureront ces cavurnes. Les familles pourront ainsi soit disperser les cendres dans le jardin du souvenir qui sera réalisé soit déposer les urnes dans ces cavurnes.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

Le conseil municipal décide de procéder à la numérotation des habitations. Le devis de fourniture de plaques numérotées s'élève à 1 275 € TTC. Une réunion technique sera programmée pour la mise en œuvre de cette opération. Elle sera l'occasion de regarder l'ensemble de la désignation des voies publiques.

Les plaques seront distribuées aux particuliers, à charge pour eux de les poser comme cela se pratique dans les autres communes. Par ailleurs, une opération de sensibilisation pour une bonne accessibilité des boîtes aux lettres sera couplée à celle de la numérotation des habitations.

ECOLE: REPARTITION DES FRAIS D'ATSEM ENTRE LES 3 COMMUNES DU RPI

Suite à la mise en place des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) le temps de travail de l'Atsem a été revu à la demande de l'école, passant de 28 h hebdomadaires à 32h10. Une réunion de concertation avec les mairies et les commissions école a permis la rédaction d'une nouvelle convention de répartition des frais d'Atsem.

DIVERS

Les dates des fêtes des voisins devront être fixées.